

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018**

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 11 ; Convocation du 25 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CHATELET Karine, DUVILLARD-CHARVAIX Isabelle, BESSARD Virginie, SIMONET Chantal et Messieurs BORGE Roger, CANDELORO Frédéric, CHATELET Jean-Marc, COMBAZ Pierre, PERRADIN Laurent et GAUTHIER Jean-Michel

Membres absents : Messieurs BESSARD Sébastien et Madame RAVOUX Anniek

Membres excusés : Madame CHABANNE Véronique et Monsieur MAIRE Guillaume (pouvoir à Monsieur PERRADIN Laurent)

Secrétaire de Séance : Monsieur CHATELET Jean-Marc

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 mai 2018.

DELIBERATION

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide, après avoir été informé des remarques des services préfectoraux, d'annuler la délibération du 17 avril 2018 et de fixer pour l'année 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncière : 8,38 %, taxe foncière non bâtie : 38,28 % ; la délibération initiale étant illégale (non-respect des règles de lien entre les différents taux)

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel des réunions programmées

- réunion de la commission d'appels d'offres : jeudi 7 juin à 19 h
- séances du Conseil - les lundis suivants à 20 h : 11 juin et 9 juillet
- réunion Maire et adjoints - le lundi 2 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

